

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Travaux sylvicoles

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant, en forêt productive et pour des surfaces cumulées inférieures à 100 ha, des travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et d'autres travaux sylvicoles, dans le respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise. Le matériel spécifique peut être en possession de l'entreprise ou loué.

Les travaux sylvicoles doivent être diversifiés dans au moins 3 des 7 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : bûcheronnage et débardage; dégagement, dépressage, éclaircie et nettoiement; annélation et cassage; tailles de formation; replantation; assainissement et drainage; équipement et pose de mobiliers en milieu forestier.

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée

Confirmée, Travaux sylvicoles

Date de l'analyse

Analyste

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans les travaux sylvicoles en forêt productive pour des surfaces cumulées inférieures à 100 ha;
- de maîtrise des travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et des autres travaux sylvicoles;
- de maîtrise des travaux de bûcheronnage et de débardage;
- de maîtrise des travaux de dégagement, de dépressage, d'éclaircie et de nettoiement;
- de maîtrise des travaux d'annélation et de cassage;
- de maîtrise des tailles de formation;
- de maîtrise des travaux de replantation;

- de maîtrise des travaux d'assainissement et de drainage;
- de maîtrise des travaux d'équipement et de pose de mobiliers en milieu forestier;
- de diversité des travaux réalisés, avec au moins 3 des 7 domaines de compétence démontrés sur au moins 2 attestations;

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent concerner des travaux sylvicoles en forêt productive pour des surfaces cumulées inférieures à 100 ha.
- Les travaux doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise. Le matériel spécifique peut être en possession de l'entreprise ou loué.
- Les attestations doivent permettre d'identifier au moins 3 des 7 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : bûcheronnage et débardage; dégagement, dépressage, éclaircie et nettoyage; annelation et cassage; tailles de formation; replantation; assainissement et drainage; équipement et pose de mobiliers en milieu forestier.
- L'entreprise doit présenter au moins 4 attestations de réalisation de chantiers, signées par le maître d'ouvrage ou son représentant et datant de moins de 4 ans.
- Le montant cumulé doit atteindre au moins 50 000 € HT sur 4 attestations ou 75 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de 8 attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'une ou deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
Définition						
1	Forêt productive L'entreprise assure des travaux sylvicoles en forêt productive.	Présentation de l'entreprise; mémoire technique; références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Surface cumulée d'intervention Les travaux concernent des surfaces cumulées inférieures à 100 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif des chantiers.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
3	Travaux d'équipement L'activité comprend des travaux d'équipement en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
4	Travaux de protection L'activité comprend des travaux de protection en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
5	Travaux d'assainissement L'activité comprend des travaux d'assainissement en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
6	Autres travaux sylvicoles L'entreprise assure d'autres travaux sylvicoles en forêt productive.	Présentation de l'entreprise; mémoire technique; attestations; références.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Règles Professionnelles Les travaux sont réalisés dans le respect des Règles Professionnelles en vigueur.	Mémoire technique; procédures; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Normes en vigueur Les travaux sont réalisés dans le respect des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
9	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; affectations de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Matériel spécifique – Possession ou location Le matériel spécifique peut être en possession de l'entreprise ou loué.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat; contrats ou factures de location.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
11	Domaine de compétence 1/7 – Bûcheronnage et débardage Les travaux comprennent les travaux de bûcheronnage et de débardage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Domaine de compétence 2/7 – Dégagement, dépressage, éclaircie et nettoyage Les travaux comprennent les travaux de dégagement, de dépressage, d'éclaircie et de nettoyage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
13	Domaine de compétence 3/7 – Annélation et cassage Les travaux comprennent les travaux d'annélation et de cassage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
14	Domaine de compétence 4/7 – Tailles de formation Les travaux comprennent les tailles de formation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
15	Domaine de compétence 5/7 – Replantation Les travaux comprennent les travaux de replantation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
16	Domaine de compétence 6/7 – Assainissement et drainage Les travaux comprennent les travaux d'assainissement et de drainage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
17	Domaine de compétence 7/7 – Équipement et pose de mobiliers Les travaux comprennent les travaux d'équipement et de pose de mobiliers en milieu forestier.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
18	Diversité des domaines de compétence Les travaux sylvicoles sont diversifiés dans au moins 3 des 7 domaines de compétence, sur au moins 2 attestations.	Tableau domaines/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 1						
19	Nombre minimal d'attestations L'entreprise présente au moins 4 attestations de réalisation de chantiers.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
20	Signature des attestations Les attestations sont signées par le maître d'ouvrage ou son représentant.	Attestations signées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
21	Ancienneté Toutes les attestations concernent des chantiers datant de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
22	Montant sur 4 attestations Sur 4 attestations, le montant cumulé atteint au moins 50 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
23	Montant sur plus de 4 attestations Lorsque plus de 4 attestations sont présentées, le montant cumulé atteint au moins 75 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
24	Nombre maximal d'attestations Lorsque de plus nombreuses attestations sont présentées, leur nombre est limité à 8.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
25	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Une ou deux photographies par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
26	Curriculum vitae du dirigeant Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant faisant apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV du dirigeant.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
27	Justificatifs Le candidat fournit les documents nécessaires justifiant les diplômes et l'expérience professionnelle, notamment diplômes et contrat de travail.	Diplômes; contrat de travail; certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
28	Voie 1 Il est requis, a minima, un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier.	Diplôme; CV; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
29	Voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum, sont exigées.	Diplôme niveau 4; CV; justificatif de classification; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
30	Voie 3 À défaut, une expérience minimum de 7 années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage est requise.	CV; contrats ou certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 4						
31	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme; registre du personnel; classifications; plannings d'équipe.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
32	Classification 05 Le niveau de classification 05 n'est pris en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	État des effectifs; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Travaux sylvicoles ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- l'expérience dans des travaux sylvicoles en forêt productive pour des surfaces cumulées inférieures à 100 ha ;
- la maîtrise des travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et des autres travaux sylvicoles ;
- la diversité des travaux, avec au moins 3 des 7 domaines de compétence démontrés sur au moins 2 attestations ;
- des références de moins de 4 ans représentant au moins 50 000 € HT sur 4 attestations ou 75 000 € HT sur davantage d'attestations, dans la limite de 8 ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant ainsi qu'un encadrement adapté des équipes ;
- la mobilisation du propre personnel de l'entreprise et la disponibilité du matériel spécifique, en possession de l'entreprise ou loué.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.